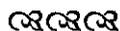


**SÉANCE DU 11 AVRIL 2016**

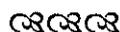


**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. David CORBIN,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. André VIGNOT,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. André LABARTHE,  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.



**7 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL AU JARDIN PUBLIC**

Monsieur Gérard ROSENTHAL rappelle que des toilettes publiques, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la régie de l'assainissement, sont actuellement en construction au Jardin Public. Lors de l'instruction du permis de construire, l'Architecte des Bâtiments de France a préconisé la construction de deux bâtiments se répondant afin de respecter la symétrie existant sur l'espace du Jardin Public. De fait, la partie des locaux n'abritant pas les toilettes publiques sera transférée à la Ville (budget principal) à l'issue des travaux en cours de réalisation.

Afin de permettre ce transfert, il est proposé de répartir le coût global hors taxes de cette opération de la façon suivante :

- toilettes publiques : 63 %
- local annexe : 37 %

étant précisé que le montant ainsi déterminé s'entendra hors taxes et que s'appliquera à cette somme la TVA au taux légal en vigueur. Le budget principal s'acquittera du montant TTC et bénéficiera du FCTVA sur cette dépense.

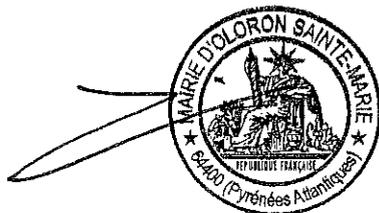
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2016.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 15/ 04/ 2016

LE MAIRE,



  
Hervé LUCBÉREILH

